

Intervention de M. Yves FROMION *Député*

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État, mon Général,
Mesdames, Messieurs.

Tous les sondages le confirment de façon constante, les Français souhaitent donner une dimension européenne au dispositif militaire en charge de leur défense. Et les Français, contrairement à ce que l'on prétend souvent, savent précisément ce qu'ils veulent. C'est ainsi qu'un sondage réalisé par le ministère de la Défense en 2006, nous indique que 47 % des Français interrogés, souhaitaient confier la sécurité de notre pays à une alliance militaire entre les pays de l'Union européenne, indépendante des États-Unis, 27 % préféreraient une alliance militaire des pays européens avec les États-Unis et 10 % seulement envisageraient un retour dans l'OTAN. L'indépendance de la Défense européenne était donc plébiscitée par 74 % des personnes interrogées. Le sondage auquel je fais référence est réalisé de façon continue depuis 1990. Les tendances sont à peu près constantes si ce n'est qu'à partir de 2001 on a observé une préférence nettement affichée pour une alliance militaire strictement européenne indépendante des États-Unis.

Nos concitoyens souhaitent donc une défense européenne.

Comment répondre à leur attente ? Comment leur expliquer en termes simples que la normalisation de notre position avec l'OTAN, qu'ils ne plébiscitent pas, n'est pas antagoniste avec la création d'une défense européenne et qu'au contraire elle peut y concourir ?

C'est au traité de Lisbonne qu'il faut se référer pour éclairer le débat et plus particulièrement aux articles 27 et 31 qui fondent la Coopé-

ration Structurée Permanente. Cette disposition, dont l'appellation est un peu absconse, revêt une importance toute particulière parce qu'elle est la première affirmation institutionnalisée de la volonté des pays européens de se doter d'un outil de défense commun.

Mon propos n'est pas de faire le commentaire des articles du traité de Lisbonne dont l'entrée en vigueur est suspendue au bon vouloir des Irlandais, des Tchèques et même des Polonais, mais plutôt d'insister sur le Protocole n° 4 qui accompagne le Traité car on y trouve des réponses très éclairantes aux préoccupations que nous exprimons.

Le Protocole dit d'abord que la Coopération Structurée Permanente pourra voir le jour dès la ratification du traité de Lisbonne, à l'initiative d'un ou de plusieurs États qui en exprimeront la demande. Sans entrer dans une prospective politique aussi stérile qu'aventureuse, je crois que la ratification du traité de Lisbonne finira par intervenir. Dès lors, on peut penser que les États européens les plus soucieux d'organiser une défense mieux coordonnée, plus efficace, s'appuyant sur une base industrielle et technologique consolidée et indépendante, prendront l'initiative de porter sans trop attendre la Coopération Structurée Permanente sur les fonds baptismaux de Bruxelles.

Sans doute le chemin sera-t-il encore long et semé d'embûches pour faire émerger un haut degré de structuration dans la défense européenne. Mais au moins le cadre institutionnel sera-t-il posé et les outils nécessaires mis dans les mains des hommes de bonne volonté qui souhaiteront s'atteler à la tâche.

Le traité de Lisbonne ouvre donc une perspective concrète dans un cadre espace- ■■■

■■■ temps perceptible pour ceux qui, comme la majorité des Français, attendent de l'Europe qu'elle s'affirme pour assurer la défense de ses ressortissants et de ses intérêts majeurs dans le monde.

Mais le Traité Constitutionnel, par le biais du Protocole n° 4, répond aussi à la question de la compatibilité de la défense européenne, en l'occurrence la future Coopération Structurée Permanente, avec l'OTAN.

Voilà ce que dit très précisément le texte adopté par le Parlement français et la quasi unanimité des pays de l'Union:

« ...la politique de sécurité et de défense commune de l'Union respecte les obligations découlant du Traité de l'Atlantique Nord pour les États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui reste le fondement de la défense collective de ses membres, et qu'elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre. »

L'affirmation de la compatibilité entre la Coopération Structurée Permanente et l'OTAN revêt une importance majeure. Pourquoi ? Tout simplement parce que beaucoup d'États européens, notamment ceux qui ont été sous le joug de l'Union soviétique, savent ce qu'ils doivent à l'OTAN et, disons-le sans détours, aux États-Unis, en matière de liberté et d'indépendance. Reconnaissons à ces États le droit de considérer que l'OTAN constitue encore aujourd'hui leur meilleure garantie face aux instabilités du monde. L'incapacité des « pays européens historiques », depuis l'échec de la CED, à organiser une défense commune, ne les autorise pas à se présenter en alternative crédible à l'OTAN.

C'est pourquoi le traité de Lisbonne en prend acte et avec le pragmatisme consommé qui marque la construction européenne, il engage les pays européens à se responsabiliser progressivement en matière de défense sans pour autant qu'ils aient à remettre en cause leurs engagements antérieurs, notamment vis-à-vis de l'OTAN.

Voici donc le décor posé et les enjeux énoncés pour l'Europe. Que doit faire la France ?

A vrai dire elle n'a guère le choix. Elle ne peut se cantonner dans un superbe isolement car il faudrait alors qu'elle consacre bien plus de 1,7 % de son PIB à sa défense. Pour mémoire rappelons que le général de Gaulle, auquel il est souvent fait référence en cette période, décida d'affecter plus de 5 % du PIB français à la Défense lorsqu'il prit ses distances avec l'OTAN. Or l'indépendance stratégique a un prix devenu aujourd'hui inaccessible pour notre pays. Nous le savons bien et nos militaires, en charge de la mise en œuvre de nos forces armées, ne manquent pas de le rappeler à l'instar du général Georgelin qui vient de souligner avec humour « qu'on ne peut pas voyager en première classe avec un ticket de seconde ».

C'est pourquoi avec réalisme mais aussi avec conviction notre pays doit jouer intensément le jeu de l'Europe de la défense.

Ce jeu là, comme tous les jeux collectifs, comporte des règles, exige du savoir-faire et implique la confiance des équipiers.

La construction de l'Europe de la Défense est et sera avant tout une affaire de confiance. Confiance absolue entre partenaires européens, confiance avec l'OTAN et tous ses membres, confiance avec l'ONU et j'en passe. C'est la prise en compte de cette exigence qui a conduit de toute évidence le président de la République à clarifier les rapports de la France avec l'OTAN afin que notre pays soit considéré comme un partenaire soucieux de son indépendance mais parfaitement loyal dans l'action collective.

Cette initiative a déjà recueilli un écho considérable chez nos partenaires de l'Union européenne. J'ai pu personnellement le mesurer il y a quelques mois à l'occasion d'une mission que m'avait confiée le Premier ministre sur la problématique des industries de défense en Europe. Partout j'ai entendu exprimer la même opinion sur l'importance de l'initiative du président de la République, qui vient enfin « contrebattre » les affirmations selon lesquelles la France n'aurait d'autre objectif que de dynamiser l'OTAN en se servant du concept d'Europe de la Défense. Il était devenu indispensable pour la France de quitter une posture qui, de toute évidence, ne lui apporte plus aujourd'hui les avantages qu'elle en a tirés il y a un demi siècle. Le monde est ce ■■■

■ ■ ■ qu'il est, à nous d'en tenir compte et de l'appréhender avec intelligence et souplesse.

C'est pourquoi la France doit dire à ses partenaires européens en se donnant tous les moyens de les convaincre : je n'ai pas d'agenda caché par rapport à l'OTAN, je suis un partenaire totalement engagé dans la construction de la défense européenne et je vous appelle à mettre en œuvre collectivement et énergiquement la Coopération Structurée Permanente prévue par le traité de Lisbonne, dans l'esprit du texte du Traité.

Je sais bien que pour certains c'est un pari bien risqué pour la France de se repositionner par rapport à l'OTAN, en espérant en contrepartie favoriser l'émergence d'un pilier européen autonome au sein de l'Alliance atlantique. D'autres affirment qu'il s'agit d'un marché de dupe.

Que répondre sinon que l'action politique n'est qu'une suite de prise de risques ?

Voilà des décennies que la France pariait sur le fait qu'elle serait rejointe dans sa posture singulière par rapport à l'OTAN. Avons-nous remporté ce pari ? Ayons l'honnêteté de reconnaître que non.

Faut-il alors s'ancrer dans cette attitude contre productive qui introduit dans nos relations avec nos partenaires européens le soupçon récurrent que la France ne joue pas suffisamment collectif, qu'elle joue « perso » ? Quel intérêt y aurions-nous si nous voulons réellement sortir l'Europe de la défense de ses limbes ?

Le vrai risque, s'il y en a un, serait que nos engagements nous contraignent à abandonner notre indépendance stratégique. Est-ce le cas ? Nous n'assujettissons notre dissuasion nucléaire à personne, nous ne « sous-louons » pas notre siège au Conseil de sécurité de l'ONU, nous conservons notre capacité de préserver nos intérêts vitaux. C'est bien là l'essentiel.

La France n'est plus celle d'il y a cinquante ans et l'Europe comme le monde ont connu des bouleversements considérables. « L'Égypte en ce monde où tout change, trône sur l'immobilité » disait Théophile Gautier. Notre pays doit-il se donner une telle ambition ?

Et à ceux qui se posent aujourd'hui en gardiens de l'orthodoxie de la pensée gaullienne, je suis tenté de dire, paraphasant A. Malraux : lorsque le chêne est abattu, il reste les glands sur le sol. Il n'est pas raisonnable que les glands se prennent pour le chêne. ■

WWW.FRSTRATEGIE.ORG